

| | | |
|--|--|-------------------------|
| Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  Québec | Code : CIUSSSCN-OC-2018-37-r02 Date d'émission originale: 2018-03-14 Date de révision prévue : 2025-10-19 | |
| | Référence à un protocole OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> | |
| ORDONNANCE COLLECTIVE | | |
| Objet : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'une douleur thoracique d'origine cardiaque suspectée (DTCOS) per-hémodialyse | | |
| | Version antérieure | Dernière version |
| Recommandée par | | |
| Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles | 2020-11-12 | 2022-09-29 |
| Le comité de pharmacologie | 2021-01-20 | N/A |
| Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire | N/A | N/A |
| Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers | 2020-12-10 | N/A |
| Adoptée par | | |
| Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens | 2021-04-07 | 2022-10-19 |

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

| X | Directions | Secteurs (préciser) |
|---|---|---------------------|
| | <i>Direction de santé publique (DSPub)</i> | |
| | <i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i> | |
| | <i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i> | |
| | <i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i> | |
| | <i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)</i> | |
| | <i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i> | |
| | <i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i> | |
| X | <i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i> | Secteur hémodialyse |
| | <i>Direction des services professionnels (DSP)</i> | |
| | <i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i> | |

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte recevant des services d'hémodialyse au CIUSSS de la Capitale-Nationale, externe présentant une douleur ou un inconfort thoracique d'apparition récente et d'origine cardiaque suspectée.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATIONS

Soulagement d'une douleur thoracique d'origine cardiaque suspectée (DTCOS) per-hémodialyse chez l'usager adulte avec insuffisance rénale chronique de stade 5 hémodialysé avec ou sans histoire antérieure ou diagnostic de maladies cardiovasculaires qui présente :

- Douleur d'apparition subite suggestive d'ischémie cardiaque :
 - Douleur thoracique;
 - Douleur au bras sans traumatisme;
 - Douleur au cou ou à la mâchoire.

Initier les mesures diagnostiques lorsque l'épisode de DTCOS se prolonge.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Prévenir la survenue, la progression ou les complications d'un syndrome coronarien aigu par des mesures pharmacologiques (administration de nitroglycérine) et thérapeutiques (oxygénothérapie) initiales précoces.

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie aux nitrates;
- Hypotension sévère (tension artérielle systolique inférieure à 85);
- Dans les dernières 48 heures, prise de médication contre la dysfonction érectile telle que : Sildenafil (Viagra^{MD}, Revatio^{MD}), Tadalafil (Cialis^{MD}), Vardenafil (Lévitra^{MD}, Staxyn^{MD}).

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives

1. Administrer de l'oxygène au besoin pour obtenir une saturation supérieure à 95 % et à 90 % pour les MPOC.
2. Vérifier si prise au préalable de la nitroglycérine S.L. (NitroSpray^{MD}) et le délai depuis la dernière dose puis :
 - Administrer de la nitroglycérine (ne pas agiter la bonbonne et purger quelques doses de manière sécuritaire) (NitroSpray^{MD}) 0,4 mg : 1 vaporisation sur ou sous la langue. Répéter la dose à intervalles de 5 minutes si les symptômes persistent, jusqu'à un maximum de 3 doses – Prendre la TA avant chaque dose.
 - Cesser l'administration si TA systolique en bas de 85, si le pouls est inférieur à 50/minute et si le pouls est supérieur ou égal à 150/minute.
 - Si l'usager adulte a pris ou reçu de la nitroglycérine S.L. dans les 24 dernières heures, aviser l'équipe traitante du CHU de Québec-Université Laval;
 - S'il s'agit d'une première dose (angine de novo), aviser l'équipe traitante du CHU de Québec-Université Laval.
3. Perfuser un bolus de NaCl 0,9 % : maximum de 200 ml.

Si non soulagé après les 3 doses de nitroglycérine (NitroSpray^{MD}), demander les examens suivants et aviser l'équipe traitante du CHU de Québec-Université Laval :

- ECG STAT;
- HB/HT;
- CK–Troponine.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Si aucun soulagement des symptômes après l'application des directives ci-haut, référer au néphrologue de garde du CHU de Québec-Université Laval.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

- Aviser le néphrologue de façon non urgente si l'usager a des antécédents d'angine et est soulagé par la nitroglycérine. Mais l'intervention doit se faire avant le départ de l'usager de la clinique d'hémodialyse.
- Aviser le néphrologue de garde rapidement si l'usager est sans antécédent angineux.
- Aviser le néphrologue de garde rapidement si l'usager a des antécédents d'angine, mais dont la douleur présente un caractère inhabituel.

Pour communiquer avec les intervenants de l'hémodialyse du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

En tout temps, si l'usager présente une douleur non soulagée par la nitroglycérine, lancez prioritairement le code bleu local du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour une intervention immédiate de l'équipe de réanimation.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Ordonnance collective : 2012-OC-PHAR-39 *Interventions en présence d'une douleur thoracique d'origine cardiaque probable (DTCOP) à l'urgence du CHU de Québec.*

Ordonnance collective : 2012-070 *Administration de Nitroglycérine et d'Aspirine lors de D.R.S. (EVAQ), HSS et HEJ.*

e-cps. Monographie de l'APhC. Nitrates. Consulté le 22 juillet 2013.

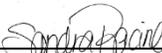
IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,
Mme Sandra Racine

2022-10-19

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2022-10-19

Date



Service de néphrologie

Avis à tous

IMPORTANT - Changements pour les appels aux unités satellites

418-525-4444 POSTE 15360

**Veillez noter que les jours fériés, nous sommes ouverts
seulement pour URGENCE.**

| | |
|----------------------------------|--|
| INCLUANT LES JOURS FÉRIÉS | Du Lundi au Vendredi entre 8h00 et 16h00 → important de communiquer avec l'<u>INFIRMIÈRE</u> |
| | Du Lundi au Vendredi entre 16h00 et 17h00 → faire signaler le <u>néphrologue responsable de la dialyse à domicile</u> |
| | Du Lundi au Vendredi entre 17h00 à 8h00 → faire signaler le néphrologue de garde |
| | Samedi et Dimanche → faire signaler le néphrologue de garde |

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE COMMUNIQUER AVEC LE
PERSONNEL INFIRMIER POUR L'ENSEMBLE DE VOS BESOINS.**

APRÈS 16H00

**→ FAIRE SIGNALER LE NÉPHROLOGUE DE GARDE
→ UNIQUEMENT POUR LES URGENCES**

**Marie-Ève Labbé, Inf.
Coordonnatrice en néphrologie**

Le 17 février 2022.